



Des nouvelles de l'intéressement

Bilan intéressement 2018 (versé en 2019)

Suite à la réunion de suivi de notre accord d'intéressement qui s'est déroulée le 24 Octobre 2019, nous avons pu faire le bilan des effets produits par notre nouvel accord comparé à l'ancien accord.

Si l'augmentation de l'intéressement brut n'a augmenté que modérément **(+16%)**, l'abondement a bondi de **247%** grâce à l'effet du nouvel accord qui favorise les bas salaires et les salariés ne percevant ni bonus ni actions gratuites.

- *Pour rappel, avec le nouvel accord, l'abondement est de 50% pour la part fixe commune à tous les salariés et de 25% pour la part variable, fonction de la rémunération.*

La somme versée dans le cadre de l'intéressement a été de **34,2 M€ en 2019** comparé au **27,4 M€ versé en 2018**.

Au final, l'enveloppe globale versée par ST en 2019 a augmentée de 25%

Suivi Intéressement 2019 (versement prévu en 2020)

Les résultats sur les 3 premiers trimestres sont en ligne avec les objectifs :

- MARGE BRUTE : 1.5% perdu fin Q3.
- MATURITE NOUVEAUX PRODUITS : aucun point perdu fin Q3
- MATURITE PLATFORM TECHNOLOGIQUES : aucun point perdu fin Q3
- DIRECT VARIATION CORA : aucun point perdu fin Q3

La seule inconnue reste Le taux de réalisation de l'OPERATING INCOME qui définira l'enveloppe globale de l'intéressement.

- *Pour rappel, avec un taux de réalisation de 87,55 % d'atteint pour 87% retenu, l'OPERATING INCOME est le seul indicateur défini par le CEO Mr CHERY qui a grèvé notre intéressement 2018.*

En résumé, la performance est « OUTSTANDING » pour les salariés cotés Manufacturing, R&D et Divisions. En espérant que notre CEO ne nous fasse pas un « OPPORTUNITY TO IMPROVE » deux années de suite.



La CFDT s'implique dans le suivi de l'accord

Suite au courrier envoyé par notre organisation à Mr JM CHERY en Juin et à notre DRH France Mr Rérolle pour les interpellés sur les 3 points suivants (les courriers et réponses ont été diffusés dans nos panneaux d'affichage) :

- 1. Premièrement et comme cela a été évoqué par la commission de suivi de l'accord, nous souhaitons que l'estimation d'Operating Income soit mise sous scellé chez un huissier dès 2019 afin de garantir aux salariés que cette valeur ne soit pas modifiée en cours d'année pour le calcul de l'intéressement.*

La direction a finalement consenti à mettre sous scellé la lettre contenant le montant estimé.

- 2. Deuxièmement, comme discuté lors de notre entrevue du 18 Juillet, nous souhaitons que la négociation du prochain accord d'intéressement soit anticipée et qu'elle intervienne avant le terme de celui en cours. Par conséquent, nous souhaitons que la négociation de l'accord 2021- 2023 ait lieu courant 2020.*

La direction nous a confirmé par courrier que la négociation du nouvel accord se fera en 2020.

- 3. Pour finir, le problème soulevé par la CFDT, concernant l'arrondi fait sur le coefficient final d'Operation Income de 87% retenu par la direction pour le calcul au lieu de 87,55 % réalisé.*

La direction nous a confirmé par courrier que suite à la demande CFDT, l'arrondi du coefficient d'Operation Income 2018 avait été fait en défaveur des salariés et ferait l'objet d'un réajustement de 274.652€ qui seront versés en 2020 avec l'intéressement 2019.

La direction a donc répondu à la CFDT favorablement sur les trois points